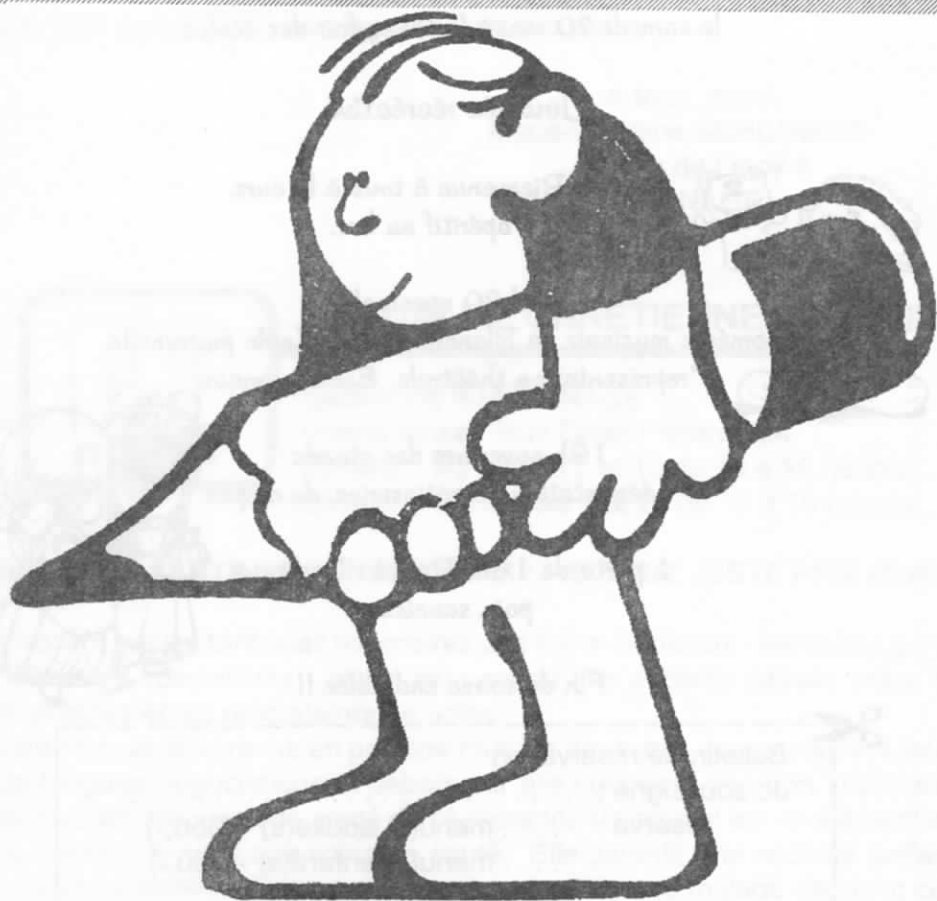


L'ERNAJOIE

N° 216 du 06 mai 1995 - 23^e ANNÉE

Feuillet d'info mensuel
publié pour la
COMMUNAUTÉ ERNAGEOISE
AVEC l'aide de l'ASBL
ERNAGE ANIMATION.



Editeur responsable : José JACOBS drève de Linoy, 6 - 5030 ERNAGE.

Mise en page et impression : Roland VANHAUWAERT.

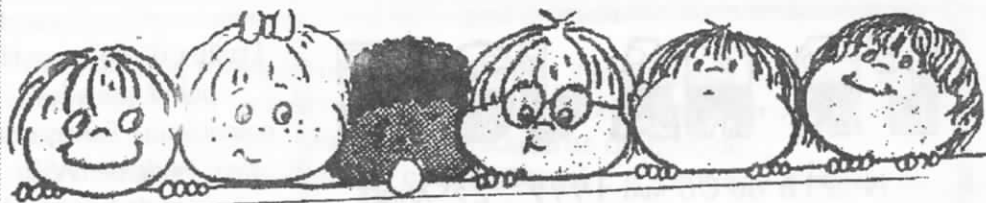
Distribution : Eugène DEHOUX, Colette & Serge JORIS,

Elisabeth LACROIX, Georgette & Robert NOEL,

Marie Christine SCHÜMMER, Marie Thérèse & Roland THOMAS.

LES INSERTIONS pour le prochain numéro doivent parvenir avant le 20 du mois,
PARAIT le premier samedi du mois sauf au mois d'août.





Grand rendez-vous
le samedi 20 mai à la fancy fair des écoles.

Journée récréative



13h30 Bienvenue à tous à la cure.
apéritif au bar.

14h30 spectacle

*comédie musicale de Blanche Neige Ecole maternelle

*représentation théâtrale Ecole primaire

16h ouverture des stands
dégustation de pâtisseries, de crêpes

à partir de 18h Buffet : Barbecue
pain saucisse



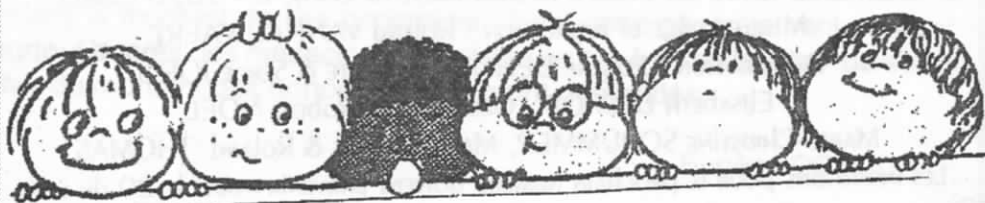
Fin de soirée endiablée !!



Bulletin de réservation:

Je soussigné :
réserve menu(s) adulte(s) - (350,-)
..... menu(s) enfant(s) - (60,-)

Les réservations seront remises aux écoles pour le 15 mai.





Pèlerinage à l'Enfant Jésus de Tongres.

Le jeudi 18 mai 95. Prix: 450 F autocar + pourboire
Possibilité de dîner à Kanne, réservation à
l'inscription : 325 F.

Potage - rôti de porc légumes - dessert.

Retour par Ste Rita à Bouge

Collation offerte par les amis de Ste Thérèse à Jambes

Inscriptions :

1. Jadin Hubert 010/65.50.42 2. Marchal A.M. 081/61.17.68
absence 010/65.75.64

Anne Marie MARCHAL.



PAROISSE SAINT BARTHELEMY ERNAGE

Intentions des messes dominicales

Dimanche 7 mai à 10h45

- Messe solennelle des professions de foi

Dimanche 14 mai à 10h45

- Joffre LACROIX et Véronique DEPIREUX
- Léopold LORENT
- Défunts des familles FRANCET-HUBINON
- François JONCKERS
- Gertrude FELTZ

Dimanche 21 mai à 10h45

- Pour les âmes du purgatoire
- Famille BERGER-DEQUIDT et André DEFRENNE
- Joséphine DAUSSOGNE et Pierre JACOBS
- Intention : «Nous étions fort liés au Zaïre et ce peuple traverse actuellement des moments pénibles. Prions le Seigneur pour que la justice et le bon sens règnent à nouveau dans ce pays et que l'on joue un rôle véritablement positif».

Jeudi 25 mai à 10h45 Fête de l'Ascension

- Pour les enfants dont c'est la première rencontre avec Jésus cette année, et pour les jeunes qui viennent de faire leur profession de foi.

Dimanche 28 mai à 10h45

- Défunts des familles MOUREAU-DELVAUX
- Charles HOCK
- Marie STACHE
- Défunts des familles GERREBOS-TREMOUROUX-LESOYE-LIVIN-GROSJEAN

Dimanche 4 juin à 10h45

- Défunts des familles LABAR-MARCHAL
- André DEFRENNE
- Défunts des familles MONCOMBLE
- François RAYMAKERS

En l'absence d'un prêtre en charge de la paroisse, en cas de besoin il y a lieu de contacter :

- Monsieur le Doyen de Gembloux - Tél. 61.32.61
ou Monsieur le Curé de Grand-Manil - Tél. 61.14.21.

Pour l'église, c'est à Monsieur Hervé VANDEPUTTE, Président du Conseil de Fabrique (Tél. 61.01.27) qu'il faut s'adresser.

Eugène DEHOUX.

* * *

**Il y a quelques semaines, MIKILE aurait eu quatre fois vingt ans.
En dernier hommage à sa mémoire, voici le texte de l'allocution
faite par José MAUIENT,
le jour de sa dernière messe en notre église.**

Monsieur le Curé,

Vous voici arrivé au terme d'une longue et féconde carrière sacerdotale. Cinquante-quatre années de prêtrise dont quarante-deux passées au service de notre paroisse où vous avez exercé votre ministère sacerdotal. Il n'a pas fallu longtemps aux Ernageois, Monsieur le Curé, pour juger le prêtre qui leur était envoyé en 1951 pour succéder à notre regretté curé Mr. l'Abbé RENSON. Très vite, ils ont décelé et apprécié les qualités qui étaient les vôtres. Je me souviens d'une conversation à laquelle j'assistais avec quatre ou cinq personnes, dont un vieil Ernageois répondant à une question qui lui avait été posée : «Tiens, à Ernage, votre nouveau curé,

comment ça va ?».

Avec le ton paternaliste qui était le sien et dans son langage favori, le wallon, il avait répondu aussi rapidement que brièvement : «A Ernadge, noss curé c'est on boun homme et il faut aller long po est trover on pareil !

Il ne s'était pas trompé, il avait vu clair en dressant de vous ce portrait en deux phrases : c'était bien le vôtre qu'il venait de tracer. Vous n'avez pas été seulement le curé de la paroisse, mais bien le bon pasteur car, parallèlement à votre sacerdoce religieux, vous avez développé chez nous une action qu'on appellerait, aujourd'hui, sociale ou humanitaire ; c'était simplement de la charité. Si vous aviez dû adopter une devise, «service et rendre service» aurait été celle qui aurait le mieux convenu. En effet, Monsieur le Curé, vous vous êtes toujours soucié de chacun et chacune lorsqu'un Ernageois se trouvait en difficulté. Parmi les nombreuses interventions que vous avez faites, je voudrais en épinglez une parce que je la trouve significative de l'état d'esprit qui était le vôtre : «Combien de fois êtes-vous allé à Fraiture-en-Condroz pour y conduire Jules ANNOYE voir son épouse qui était hospitalisée, elle qui était paralysée depuis de nombreuses années, atteinte de la sclérose en plaques.

Quel dommage que Jules nous ait quitté si tôt : s'il était ici, il pourrait en témoigner beaucoup mieux que moi, lui qui aimait dire et redire à tous ceux qui voulaient l'entendre que lorsqu'il s'était trouvé dans le pétrin, il avait vu ses copains se dérober les uns après les autres pour éviter la corvée de le conduire et quel n'avait pas été son étonnement quand un homme s'était offert à lui spontanément et bénévolement pour le conduire, et pas seulement pour une fois. Cet homme là, c'était vous Monsieur le Curé, vous que rien ne rapprochait de Jules ; bien au contraire, vous ne l'aviez guère vu dans votre église sauf pour assister à des enterrements. Il ne partageait pas vos convictions philosophiques, politiques, religieuses et cependant, c'est vous, le Curé de la paroisse, qui s'était offert à lui rendre service sans compter, sans juger, sans vous préoccuper des convictions philosophiques ou religieuses de celui que vous alliez aider. Pour vous ce qui comptait, c'était lui rendre service. Suite à cela était née entre vous, Jules et Germaine une intense amitié que l'on pouvait qualifier de fraternelle. Ce que vous avez fait pour Jules, Monsieur le Curé, vous l'avez fait pour des dizaines et des dizaines d'Ernageois à chaque fois que vous les avez su en difficulté et toujours avec le même désintéressement.

Georges BRASSENS, dans une émouvante chanson dit «Toi l'Auvergnat qui sans façon....». Chaque fois que vous avez aidé vos paroissiens, vous étiez aussi l'Auvergnat. Pour tout cela vous devez être remercié. Pour des

Ernageois de souche, comme moi, qui étaient ici avant votre arrivée et qui ont cheminé avec vous les quarante-deux années qui viennent de s'écouler, il n'est pas nécessaire de le rappeler : nous le savons bien, mais pour tous les nouveaux arrivants qui sont venus s'installer à Ernage depuis une quinzaine d'années, ils n'ont pas toujours eu l'occasion de vous voir à l'oeuvre dans ce domaine, il était bon de le rappeler.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de la réaction de la population ernageoise quand voici quelques semaines elle a appris par la rumeur publique que, pour des raisons de santé, vous deviez cesser votre charge de pasteur et que vous aviez donné votre démission en tant que Curé d'Ernage. Cette réaction, d'abord une forte émotion ; beaucoup l'ont ressentie comme une blessure au coeur. Croyez-moi, par ma profession, je suis bien mis pour l'avoir constaté. Heureusement, cette blessure a été vite cicatrisée quand ils ont appris que cette retraite bien méritée, c'est ici à Ernage, votre village d'adoption, dans la paroisse pour laquelle vous vous êtes tant dépensé que vous alliez la prendre. Car quitter Ernage aurait été pour vous un déracinement, un déchirement brutal, un choc que vous n'auriez pas pu supporter. Obligé de vous retirer ailleurs qu'ici, c'était vous contraindre à une retraite dans la morosité. Tout cela, André et Monique n'ont pas voulu que vous le connaissiez, bien au contraire. En aménageant chez eux un petit appartement où vous seriez bien chez vous, ils ont voulu vous assurer de bons vieux jours heureux. Pour cela, je tiens à les remercier.

Maintenant, Monsieur le Curé, vous quittez votre charge pastorale, vous n'abandonnez pas pour autant votre fonction de prêtre. Prêtre vous l'êtes devenu le jour de votre ordination sacerdotale et vous l'êtes pour l'éternité. Cette fonction vous allez la continuer car l'essentiel ne se résume-t-il pas en la célébration quotidienne de la messe. En effet, chaque jour de la semaine, vous terminerez votre journée en célébrant la messe dans votre living qui, pour la circonstance, se transformera en oratoire. Vous la célébrerez entouré de quelques paroissiens, des habitués qui y assistaient déjà lorsque vous la célébriez dans votre presbytère. Pour cela, il ne sera plus nécessaire d'avoir un ciboire ; vous ne devrez plus consacrer quarante ou cinquante hosties pour communier l'assemblée qui se réunissait autour de vous chaque dimanche à la messe paroissiale. Pour quelques personnes, une boîte à hosties suffira. Il n'en sera pas de même pour le calice, calice indispensable à chaque prêtre sans lequel il ne pourrait célébrer la messe. Aussi, Monsieur le Curé, j'ai la très grande joie et c'est du plus profond de mon coeur que je vais vous offrir personnellement un calice et une boîte à hosties. Je vais vous les remettre dans un instant. Mais avant, permettez-

moi de formuler deux souhaits :

Premièrement, c'est de demander au bon Dieu de vous garder encore parmi nous de très nombreuses années en vous permettant de Le glorifier chaque jour en célébrant votre messe. «Voeu le plus cher».

Deuxièmement, et c'est aussi le vôtre, En l'exprimant j'ai la certitude d'exprimer une de vos volontés. Au cours des nombreuses conversations que nous avons eues ensemble, nous n'étions pas toujours sur la même longueur d'onde. Il nous arrivait d'avoir des divergences de vues notamment sur les célébrations liturgiques car vous le savez depuis très longtemps, je ne m'en suis jamais caché, je suis un catholique traditionaliste, vous ne m'en avez jamais fait le moindre grief. Cela ne nous a jamais empêché d'entretenir des relations très cordiales, très amicales même, dans la sincérité et le respect mutuel de nos convictions. Et pour moi, cela ne m'a surtout pas empêché d'avoir à votre égard la plus grande estime que je sais réciproque. Si nous avions des divergences de vues sur l'essentiel, nous étions toujours d'accord et il y a des points où nous l'étions tout spécialement. Car vous comme moi, vous ne pouvez accepter, vous condamnez cette pratique scandaleuse qui consiste à voir des objets sacrés tels que calice, ciboire, ostensor et ornements sacerdotaux finir leur mission sur une échoppe de brocanteur ou dans une vitrine d'antiquaire où ils sont vendus au plus offrant et livrés à la profanation. Cela, Monsieur le Curé, je le sais, vous ne souhaitez pas que votre calice connaisse une fin pareille.

Aussi, mon deuxième souhait, c'est de vous demander de faire en sorte que lorsque le jour viendra où vous ne vous servirez plus de ce calice parce que vous ne célébrerez plus la messe - «Que le Seigneur éloigne de vous le plus longtemps ce jour» - que votre calice revienne à la paroisse. Ce sera pour vous, Monsieur le Curé, le plus beau cadeau que vous pourrez faire à vos paroissiens qui, chaque dimanche, continueront à se rendre à la messe ; ce sera l'occasion de se souvenir de vous, une façon incontournable de se rappeler les quarante-deux années durant lesquelles vous avez exercé votre ministère sacerdotal, les nombreuses heures que vous avez passées avec eux pendant lesquelles vous avez partagé leurs joies, leurs peines, leurs espérances, mais toujours dans la foi, la charité et la fraternité.

Voilà, Monsieur le Curé, les paroles que je voulais vous adresser en ce jour. Je vous remets maintenant votre calice, c'est de tout coeur et puissiez-vous vous en servir très longtemps.



JOURNAL DU JUMELAGE.

Après avoir écrit, chanté et projeté abondamment leurs exploits skyriotes, les représentants ernageois et gembloutois ont rangé leurs souvenirs pour se pencher sur le bilan de leur participation au jumelage.

Grâce à l'accueil plus que chaleureux des Skyriotes, qui ont généreusement pris en charge la réception de leurs hôtes durant les trois journées de manifestations officielles, la contribution financière de chacun (17.000 francs), destinée à couvrir les frais de voyage et de séjour, s'est finalement avérée excédentaire.

Ceci a permis à notre délégation de remercier nos amis grecs de leur hospitalité, en leur offrant la soirée d'adieu.

Avec l'accord unanime des participants, le solde de quelque 25.000 francs sera affecté, tout comme les bénéfices de la soirée du 29 avril:

- au montage d'un reportage audiovisuel des cérémonies du jumelage à Skyros, qui sera présenté à tous les Gembloutois lors d'une soirée dont la date vous sera communiquée ultérieurement;
- à la couverture financière partielle de l'accueil des quinze jeunes Skyriotes que nous recevrons en juillet prochain.

La section «Ernage-Skyros» du Comité des Jumelages.



Chers inconditionnels de la Fête,

Cette année encore, la fête battra son plein du 18 au 20 août.

Cette année encore, pourquoi en changer ?, une exposition ouvrira ses portes.

Le thème général retenu est la «musique» sous toutes ses formes.

Cette année encore, je fais appel aux bonnes volontés qui pourraient et surtout qui voudraient bien me prêter des objets en rapport avec le thème (instruments, gravures, posters, partitions, etc...).

De plus, afin de faire participer tout le village, nous aimerions que les collectionneurs en herbe ou confirmés se fassent connaître. Tous ceux qui participeront en exposant leur collection auront l'occasion de rencontrer d'autres fervents et pourront faire des échanges d'objets, d'idées, d'adres-

ses et j'en passe...

D'autre part, chaque collectionneur participant se verra remettre un petit souvenir de la fête 1995 lors de la restitution des objets dont je ne manquerai pas d'avoir le plus grand soin.

Ainsi, il ne me reste plus qu'à attendre vos propositions au 081/61.37.12 après 20 heures.

Les personnes déjà contactées par Marie-Aurore ne doivent pas appeler, je me ferai un plaisir de leur rendre visite d'ici peu.

A tous, merci.

Marie-Christine SCHUMMER
Drève de Linoy 4
ERNAGE.



MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

Section no 30 à ERNAGE

Permanence : Rue Omer Piérard 124

En MAI : les mardis 2 et 16 de 16 à 19 heures

En JUIN : les mardis 6 et 20 de 16 à 19 heures.

SOINS DE SANTE ET CONVENTIONS : PAYEZ LE JUSTE PRIX (Suite)

L'accord sur les tarifs des honoraires des soins médicaux - médecins généralistes et spécialistes - est le plus connu des accords passés entre les mutualités et les prestataires de soins.

Cette convention revue en principe tous les deux ans, donne souvent lieu à de longues négociations et débats car elle concerne une part importante du budget des soins de santé de l'Assurance Maladie et est un élément clé de l'accès de tous aux soins de santé. Elle garantit une sécurité tarifaire tout en assurant le libre choix du médecin. Chaque malade est donc certain qu'il peut faire appel à un médecin de son choix tout en connaissant le montant des honoraires qui lui seront demandés.

Tous les médecins sont-ils «conventionnés» ?

La majorité des médecins sont «conventionnés», mais comme il n'y a aucune obligation pour un médecin d'adhérer à la convention, le malade peut, lorsqu'il fait appel à un médecin, se trouver face à :

- **un médecin totalement conventionné** : il s'engage à respecter en toute circonstance les tarifs d'honoraires maxima fixés par la convention (sauf en de rares cas appelés exigences particulières du malade) ;

- **un médecin partiellement conventionné** : il s'engage à respecter les tarifs d'honoraires maxima fixés par la convention au minimum pour les trois quarts de ses activités professionnelles.

Important : le médecin doit informer l'INAMI et ses patients des jours, heures et lieux où il exerce ses activités hors convention ;

- **un médecin non conventionné** : il peut déterminer librement le montant de ses honoraires. Avec une seule limite théorique, celle que lui recommande l'Ordre des Médecins : les honoraires doivent être « raisonnables » et « modérés ». En cas de litige, les tribunaux peuvent a posteriori le contrôler et en apprécier l'opportunité.

Important : lorsqu'il y a contestation sur le montant des honoraires, il ne faut jamais payer la partie des honoraires contestés.

Comment savoir si un médecin est « conventionné » ou non ?

Les médecins qui ont adhéré à la convention médico-mutualiste sur les honoraires doivent le porter à la connaissance de leurs patients au moyen d'un formulaire spécial délivré par l'INAMI et qui doit être affiché dans leur salle d'attente.

- **Le médecin est totalement conventionné** : il doit afficher dans la salle d'attente qu'il respecte les honoraires fixés par la convention pour l'ensemble de ses activités. Il ne peut demander aucun supplément sauf en cas d'exigences particulières du malade.

- **Le médecin est « partiellement » conventionné** : il doit afficher dans sa salle d'attente qu'il est conventionné et les jours et heures où il peut demander d'éventuels suppléments d'honoraires. Cette information doit toujours être donnée préalablement aux soins.

- **Le médecin n'est pas « conventionné »** : il n'a aucune obligation d'afficher qu'il respecte ou non les honoraires fixés par la convention. Le patient qui se trouve dans une salle d'attente où aucun formulaire de l'INAMI n'est affiché peut donc s'attendre à considérer que le médecin détermine lui-même le montant de ses honoraires. Il est donc généralement prudent - surtout auprès des médecins spécialistes en privé ou en hôpital - de s'informer du montant des honoraires qui seront demandés.

Eugène DEHOX.